



MESURES COVID POUR MESSES DOMINICALES – SEPTEMBRE 2021

Les directives du Conseil fédéral du 8 septembre 2021 annoncent l'obligation d'un certificat sanitaire pour les services religieux (dont les funérailles).

Les célébrations de moins de 50 personnes en sont exemptées.

La Cellule diocésaine Covid-19 reprend ces directives en demandant aux paroisses d'organiser des célébrations séparées. Certaines avec obligation du certificat Covid et d'autres avec limitation à 50 participants.

Dans notre Unité pastorale les célébrations dominicales ont lieu selon le plan suivant :

Messes du samedi à 17h à la Ste Famille et à 18h15 à Perly

Sans certificat Covid : limitation à 50 participants avec traçage

Messe du dimanche à 9h45 à Plan les Ouates

Sans certificat Covid : limitation à 50 participants avec traçage

Messe du dimanche à 11h à Notre-Dame des Grâces

Certificat Covid obligatoire : contrôler les certificats et vérifier l'identité

Célébration du dimanche à 11h à la salle du Grand-Lancy

Sans certificat Covid : limitation à 50 participants

Pour les cérémonies sans certificat nous sommes obligés de limiter notre accueil à 50 personnes et de fermer les portes dès que cette limite est atteinte.

Pour les cérémonies avec certificat obligatoire nous sommes obligés de procéder à un contrôle rigoureux. Aucune exception ne peut être acceptée.

Nous sommes tous très tristes de cette situation mais c'est la seule solution pour que nous puissions continuer à célébrer la messe. Dans le cas contraire ou en cas de non-respect de ces directives de sévères amendes sont adressées autant aux participants qu'aux paroisses. En plus nous sommes menacés de voir nos églises fermées.

Nous vous assurons que nous faisons tout notre possible pour vous accueillir et vous remercions pour votre compréhension.

Les Conseils des vos deux paroisses